

Direction de l'évaluation des risques

Comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » - CES BIORISK 2018-2022

**Procès-verbal de la réunion
du 23 juin 2021**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présents le 23 juin 2021 - Matin :

- **Membres du Comité d'experts spécialisé** : Monsieur Philippe FRAVALO (président de séance) Monsieur Frédéric AUVRAY, Monsieur Mickaël BONI, Madame Catherine CHUBILLEAU, Monsieur Steven DURET, Monsieur Michel GAUTIER, Monsieur Stéphane GUYOT, Madame Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Madame Sandra MARTIN-LATIL, Madame Florence MATHIEU, Monsieur Eric OSWALD, Madame Sabine SCHORR-GALINDO, Madame Régine TALON, Madame Muriel THOMAS, Madame Isabelle VILLENA
- **Coordination scientifique de l'Anses**

Etaient absents ou excusés :

- **Membres du Comité d'experts spécialisé** : Monsieur Frédéric CARLIN, Madame Florence DUBOIS-BRISSONNET, Monsieur Michel FEDERIGHI, Madame Michèle GOURMELON, Monsieur Renaud LAILLER, Monsieur Bertrand LOMBARD, Madame Jeanne-Marie MEMBRÉ, Monsieur Pascal PIVETEAU, Madame Nalini RAMA RAO

Etaient présents le 23 juin 2021 - Après-midi :

- **Membres du Comité d'experts spécialisé** : Monsieur Philippe FRAVALO, Monsieur Frédéric AUVRAY, Monsieur Mickaël BONI, Madame Catherine CHUBILLEAU, Madame Florence DUBOIS-BRISSONNET, Monsieur Steven DURET, Monsieur Michel FEDERIGHI, Monsieur Michel GAUTIER, Monsieur Stéphane GUYOT, Madame Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Madame Sandra MARTIN-LATIL, Madame Florence MATHIEU, Monsieur Eric OSWALD, Madame Sabine SCHORR-GALINDO, Madame Régine TALON, Madame Muriel THOMAS, Madame Isabelle VILLENA
- **Coordination scientifique de l'Anses**

Etaient absents ou excusés :

- **Membres du Comité d'experts spécialisé** : Monsieur Frédéric CARLIN, Madame Michèle GOURMELON, Monsieur Renaud LAILLER, Monsieur Bertrand LOMBARD, Madame Jeanne-Marie MEMBRÉ, Monsieur Pascal PIVETEAU, Madame Nalini RAMA RAO

Présidence

Monsieur Philippe FRAVALO assure la présidence de la séance.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments : « *Salmonella* spp. » (Saisine n°2016-SA-0080).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard du point de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments : « *Salmonella* spp. » (Saisine n°2016-SA-0080)

Le point est présenté l'après-midi : le président vérifie que le quorum est atteint avec 16 experts sur 24 ne présentant pas de risque de conflits d'intérêt (I. Villena était absente pour ce point.).

Afin d'aider les professionnels de la filière agroalimentaire à maîtriser la sécurité sanitaire et à rédiger des guides de bonnes pratiques d'hygiène, l'Anses met à leur disposition des fiches de description des dangers biologiques transmissibles par les aliments. L'Anses s'est autosaisie le 30 mars 2016 pour effectuer la mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments relative à *Salmonella* spp. (saisine n°2016-SA-0080).

L'expertise relève du domaine de compétences du Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK).

Sur la base d'une fiche de danger initiale rédigée par des rapporteurs, les travaux concernant la mise à jour de la fiche relative à *Salmonella* spp. (saisine n°2016-SA-0080) ont été présentés le 21 mars 2018 et validés par le CES BIORISK (mandature 2015-2018) en séance le 11 juillet 2018. Cette fiche a été suivie d'une mise à jour en juin 2020 concernant les données épidémiologiques et a été représentée pour validation des modifications proposées le 23 juin 2021.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts (16 experts sur 24 présents au moment de la délibération) adoptent à l'unanimité la finalisation de l'expertise relative à la mise à jour de la fiche de danger biologique transmissible par les aliments relative à *Salmonella* spp.

M. Philippe FRAVALO
Président du CES BIORISK 2018-2022